

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 4 mars 2024

Convocation du 26/02/2024

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 9

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 05/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre du mois de mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mars sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Isabelle JOREAU, Dominique GIRARD, Philippe VARIN, Yvonne FREMONT, Vincenzo AGRELO, Anne MAYER et Frédéric BRUERE.

Absents : Olivier CHARRIER, Magalie MARTIN, Mireille FOURMOND et Christophe GAIGNON

Bon pour pouvoir : Olivier CHARRIER à Armelle PONCET

DCM 2024-14 VOTE DES SUBVENTIONS 2024

Madame le Maire propose le versement des subventions comme suit :

ASSOCIATIONS	2024
A.D.M.R.	1000 €
A.P.E. La Breille-les-Pins	50 €
Musique de Brain	200 €
EVS Nord Brain sur Allonnes	491 €
MFR BOURGEUIL	50 €
Wany the Pooh	50 €
Don du Sang	100 €
Comité des Fêtes de la Breille-les-Pins	50 €
TOTAL	1991 €

Madame le Maire propose que deux gratuités de salles soient offertes aux associations suivantes : A.P.E La Breille-les-Pins, Wany the Pooh et Comité des Fêtes de la Breille-les-Pins.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents **ACCEPTE** la proposition de Madame le Maire.

Certifié exécutoire par le Maire
 Compte tenu de la transmission
 en Sous-préfecture de Saumur, le 05/03/2024
 Et de la mise en ligne le 05/03/2024

Pour copie certifiée conforme,
 la BREILLE-LES-PINS, le 05/03/2024
 Le Maire,
 Armelle PONCET

Le secrétaire

Accusé de réception en préfecture
 049-214900458-20240305-DCM2024-14-DE
 Date de télétransmission : 05/03/2024
 Date de réception préfecture : 05/03/2024